



ARRÊTÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
CLICHY-SOUS-BOIS • COUBRON • GAGNY • GOURNAY-SUR-MARNE • LE RAINCY
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS • LIVRY-GARGAN • MONTERMEIL • NEUILLY-PLAISANCE
NEUILLY-SUR-MARNE • NOisy-le-GRAND • ROSNY-Sous-BOIS • VAUJOURS • VILLEMONTE

Arrêté AR2022-002 – Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre-Yves MARTIN, 5^{ème} Vice-président

LE PRESIDENT,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération n°CT2020/07/16-01 et la séance du Conseil de territoire en date du 16 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection d'un Président,

VU la délibération n°2020/07/16-03 et la séance du Conseil de territoire du 16 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des Vice-présidents,

VU l'arrêté n°AR2021-020 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre-Yves MARTIN, 5^{ème} Vice-président,

CONSIDERANT que le Président peut, sous sa responsabilité, donner délégation aux Vice-présidents et autres membres du Bureau,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n°AR2021-020 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre-Yves MARTIN, 5^{ème} Vice-président, est rapporté.

Article 2 : Monsieur Pierre-Yves MARTIN, 5^{ème} Vice-président, est délégué pour traiter des affaires relatives aux finances, à l'administration générale et à l'achat responsable.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera relié au registre de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Principal du Raincy et notifiée à l'intéressé.

Fait à Noisy-le-Grand, le

09 FEV. 2022

Notification à l'intéressé le : 28/02/2022

Signature :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre-Yves MARTIN, 5ème Vice-président

Date de transmission de l'acte : 09/02/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 09/02/2022

Numéro de l'acte : AR2022-002 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 093-200058790-20220209-AR2022-002-AI

Date de décision : 09/02/2022

Acte transmis par : Yannick DAVID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions